

Annexe obligatoire n°7 : Situation du projet par rapport aux sites Natura 2000

Le réseau « Natura 2000 » s'inscrit au cœur de la politique de conservation de la nature de l'Union européenne et est un élément clé du dispositif visant à enrayer l'érosion de la biodiversité.

Ce réseau, mis en place en application de la Directive « Oiseaux » datant de 1979 et de la Directive « Habitats » datant de 1992, vise à assurer la survie à long terme des espèces et des habitats particulièrement menacés, à forts enjeux de conservation en Europe. Il est constitué d'un ensemble de sites naturels, terrestres et marins, identifiés pour la rareté ou la fragilité des espèces de la flore et de la faune sauvage et des milieux naturels qu'ils abritent.

La structuration de ce réseau comprend :

- Des Zones de Protection Spéciale (ZPS), visant la conservation des espèces d'oiseaux sauvages figurant à l'annexe I de la Directive « Oiseaux » ou qui servent d'aires de reproduction, de mue, d'hivernage ou de zones de relais à des oiseaux migrateurs ;
- Des Zones Spéciales de Conservation (ZSC) visant la conservation des types d'habitats et des espèces animales et végétales figurant aux annexes I et II de la Directive "Habitats".

L'opération ne se situe pas sur ou en bordure de sites NATURA 2000.

La carte en page suivante présente les sites du réseau NATURA 2000 les plus proches du site.

Il s'agit du site Natura 2000 (Directive Oiseaux) référencé FR2212005 " Forêts picardes : massif des trois forêts et bois du Roi ". Ce site est localisé à environ 2,5 km au nord du site d'étude.

La ZPS « Forêts picardes : massif des trois forêts et bois du Roi » constitue un ensemble exceptionnel avec de nombreux intérêts spécifiques, notamment ornithologiques : avifaune surtout forestière (notamment rapaces, Pics noir et mar), Martin pêcheur et Engoulevent d'Europe nicheurs.

D'un point de vue fonctionnel, il n'existe aucune connexion écologique terrestre ni hydraulique entre ce site NATURA 2000 et le site du projet.

Des interactions en termes de fonctionnalité avifaunistique sont possibles, mais limitées compte tenu du milieu dans lequel le projet s'insère (parcelle entourée par des sites industriels et/ou des infrastructures) et de la distance du site NATURA 2000 le plus proche (soit plus de 2 km du site d'étude).

Ainsi, le site ne semble pas avoir un enjeu fort d'accueil d'espèces visées par la Directive européenne.